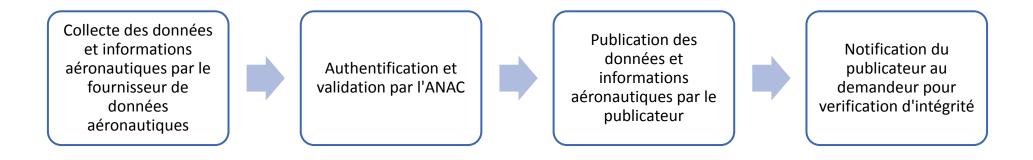
MINISTERE DES TRANSPORTS

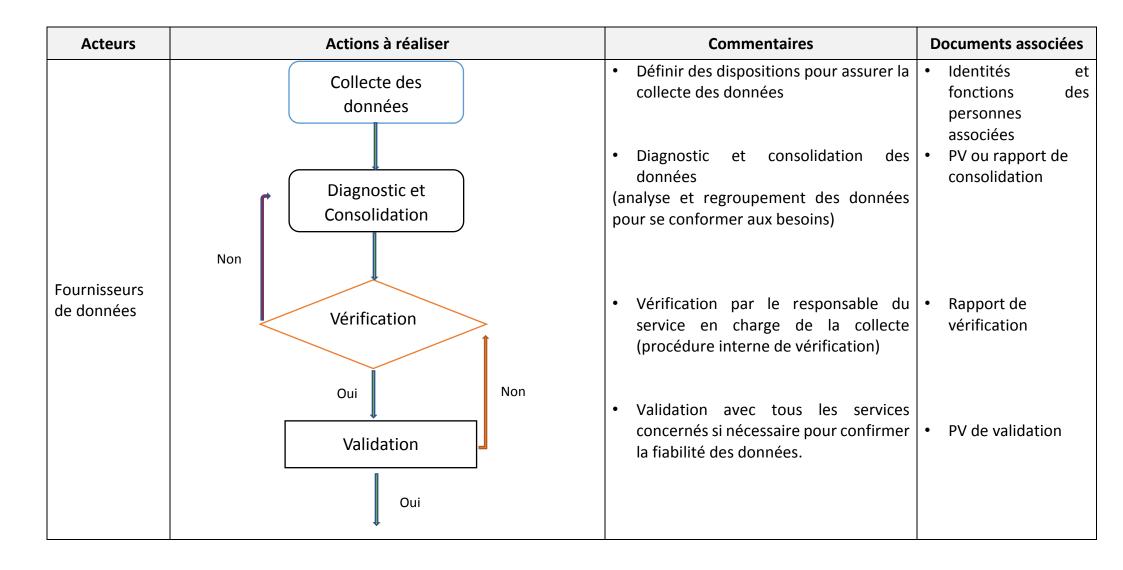


AUTORITE NATIONALE DE L'AVIATION CIVILE DE CÔTE D'IVOIRE

L'ANAC Côte d'Ivoire a établi un processus pour la collecte, le traitement et la publication des données statiques suivant le mécanisme ci-après



Dans ce processus, nous nous assurons que les données à publier soient de qualités requises en mettant en œuvre les étapes ci-après :



Acteurs	Actions à réaliser	Commentaires	Documents associées
Administration de l'Aviation Civile	Authentification Non Retour au fournisseur de données Autorisation	 Contrôle de la fiabilité des données par l'analyse des preuves de réalisation des vérifications successives L'ANAC se réserve le droit de procéder à des inspections relatives aux collectes de données si nécessaire Courrier d'autorisation du DG pour la publication à transmettre aux fournisseurs de données. L'ANAC doit être mise en copie pour la transmission du dossier authentifié au publicateur. 	Rapport de contrôle (teneur, intégrité, fiabilité etc.) Courrier d'autorisation ANAC

